

# **Document d'Information Communal sur les risques majeurs**

(D.I.C.R.I.M )



**Commune de**

# **TAGOLSHEIM**

## **RISQUES MAJEURS**

### **Apprenons les bons réflexes !**

#### **INONDATIONS**

Rupture et/ou submergement de Digue, coulée de boue (orages) ... (*arrêté préfectoral n° 2007-085-70 du 23 mars 2007*)

#### **TREMLEMENTS de TERRE**

Sismicité moyenne (*arrêté préfectoral n° 2007-085-70 du 23 mars 2007*)

#### **MOUVEMENT DE TERRAIN**

Effondrement, cavités souterraines, retrait-gonflement d'argile

#### **TRANSPORTS MATIERES DANGEREUSES**

Voie ferrée Belfort-Mulhouse, Route D432

#### **CATASTROPHE NUCLEAIRE ou CHIMIQUE**

Proximité de la centrale d'énergie nucléaire de Fessenheim (30Km), et du pôle chimique de Bâle (CH) (25 km)

## EDITO

Les informations nationales et internationales nous font part malheureusement de telles ou telles nouvelles catastrophes. Il serait dangereux de croire que ces catastrophes ne peuvent pas nous arriver, dans notre petit village du Sundgau. Par le passé, et même il n'y a pas si longtemps, plusieurs de nos concitoyens ont été victimes de catastrophes plus ou moins graves.

Avec le Code de l'Environnement, chaque citoyen a droit à l'information sur les risques majeurs auxquels il est soumis. C'est pourquoi, les autorités compétentes, comme la préfecture et les mairies, mettent ce type de document informatif à la disposition de la population.

Le DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs que vous avez entre les mains aujourd'hui, contient un ensemble d'informations, de conseils et de coordonnées utiles, pour être à même de bien juger les risques et les actions à mettre en œuvre, pour être prêt le jour où une catastrophe toucherait votre domicile, vos proches ou vous-même.

Ce document est complété par un document préfectoral, consultable en mairie, tout comme les différents arrêtés de classement à risque de la commune, sans oublier le PPRI de l'III, et son futur plan de secours communal.

Vous souhaitant une utile et informative lecture.

Le MAIRE



François GUTZWILLER



### Numéros d'urgences

**Pompiers (SDIS)** **18**

**Gendarmerie/Police** **17**

**SAMU (urgence médicales)** **15**

**Numéro d'urgence européen, **112****

Valable dans toute la C.E.E. Concerne toutes les urgences (médicales, incendies, police...).



### Pour plus d'information, en dehors des alertes...

**Mairie de Tagolsheim** **03 89 25 41 34**

**Pompiers (SDIS)** **03 89 30 18 00**

**Gendarmerie** **03 89 21 51 99**

**Direction Départementale  
de la Sécurité Publique** **03 89 60 82 00**

**Préfecture du Haut-Rhin** **03 89 29 20 00**

**Répondeur Météo France** **08 92 68 02 68**

**Carte vigilance**  
(Météo France) [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

# L'Alerte

## - Savoir reconnaître une Alerté -

En cas d'événements graves, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires.

Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens notamment, sirènes, véhicules sonorisés, radio, télévision ....

### Début de l'alerte

#### En cas d'événement

Abritez-vous,

L'alerte sera donnée par la sirène.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'1 min 41 espacées de 5 secondes : le signal national d'alerte.



### Fin de l'alerte

#### Une fois le danger écarté,

La sirène émet le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



## LES BONS RÉFLEXES - CE QU'IL FAUT FAIRE



### Mettez-vous à l'abri

#### Inondation:

Montez dans les étages sans utiliser l'ascenseur. S'informer de la montée des eaux par la radio ou auprès de la mairie. Ne pas s'engager sur une route inondée.

#### Accident industriel ou de transport de matières dangereuses:

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre pour vous protéger d'un éventuel nuage毒ique.

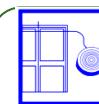
En voiture, éloignez-vous du lieu de l'accident, arrêtez-vous et rejoignez à pied le bâtiment le plus proche.

#### Mouvement de terrain:

Évacuer le bâtiment



Se mettre près d'un mur porteur ou sous des meubles solides



### Fermez tout

#### Inondation:

Fermez portes, fenêtres et aérations. Fermez le gaz et l'électricité. Mettez les produits toxiques au sec.

#### Accident industriel :

Confinez-vous. Fermez les volets qui se manœuvrent de l'intérieur, calfeutrez les ouvertures et les aérations. Coupez ventilation et climatisation. Ne restez pas à proximité des fenêtres pour éviter les éclats en cas d'explosion.



### Écoutez la radio

Écoutez les messages diffusés par les radios :

**France Bleu Alsace 102.6**

**Radio FLOR FM 98.6**

**Radio Dreyeckland 104.6.**

pour vous informer sur l'évolution de la situation.

## ET NE PAS FAIRE

...



### N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les enseignants les mettront en sécurité :

Ils doivent s'organiser dans le cadre de leur « Plan particulier de mise en sûreté ». D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



### Ne téléphonez pas

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio

Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du téléphone portable.



### Pas de flamme

Évitez toute flamme ou étincelle.

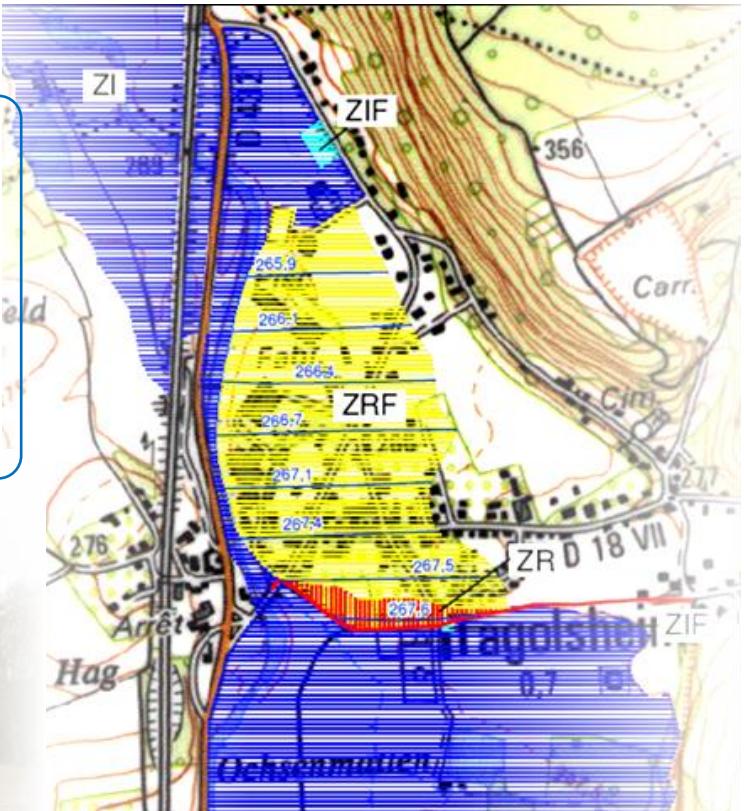
En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.

# Les risques naturels

## Les inondations par crue

Notre village est traversé par l'Ill, et a souffert de nombreuses fois des crues de cette rivière. Une digue longue de près d' 1 km, renforcée en 1995, et les rectifications de tracés ne nous mettent pas à l'abri du risque.

Depuis 2006, l'état a validé le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) de l'Ill qui concerne une bonne partie de notre village.



## Les inondations par coulée de boue

Blotti au creux de plusieurs collines, Tagolsheim réceptionne ce que prés, forêts, champs et chemins ruraux ne peuvent absorber lors des orages.

Les bassins de retenue, l'un au pied du Buxberg, un autre à l'étude rue de la Forêt, ne peuvent garantir la protection des habitants lors de longues et fortes périodes de précipitations. D'autant plus que nous réceptionnons également ce que les canalisations du village voisin ne peuvent absorber.



## L'alerte

Dans le département du Haut-Rhin, un service départemental d'annonce des crues est en place. Le maire donne l'alerte avant que l'inondation ne soit effective.

(Voir le plan de secours communal, risques de rupture de la digue).

## Les consignes à suivre

- Écoutez la radio
- Allez vers les points hauts préalablement repérés
- Bouchez les ouvertures basses de votre domicile
- Dès l'alerte, coupez le gaz et l'électricité
- Évitez de téléphoner, libérez les lignes pour les secours
- Respectez les consignes données par les autorités
- Ne traversez pas une rivière en crue
- En voiture, ne cherchez pas à traverser une zone inondée, surtout s'il y a du courant

## Après

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (elles doivent être sèches)
- Chauffez dès que possible



Fermez portes,  
fenêtres, soupiraux  
et ventilations



Coupez le gaz  
et l'électricité



Montez  
dans les étages



Écoutez la radio  
Respectez  
les consignes



N'allez pas chercher vos  
enfants à l'école pour  
ne pas les exposer



Ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

# Les risques naturels

## Les phénomènes climatiques

L'Alsace et nos collines du pré jura sont connues pour le climat rigoureux qui peut y régner les mois d'hiver et de printemps tardif. Les précipitations exceptionnelles de mars 2006, nous le rappellent.

En plus de cela, nous pouvons être victimes de vents violents (décembre 1999), de canicules (2003), d'orages, et autres verglas.

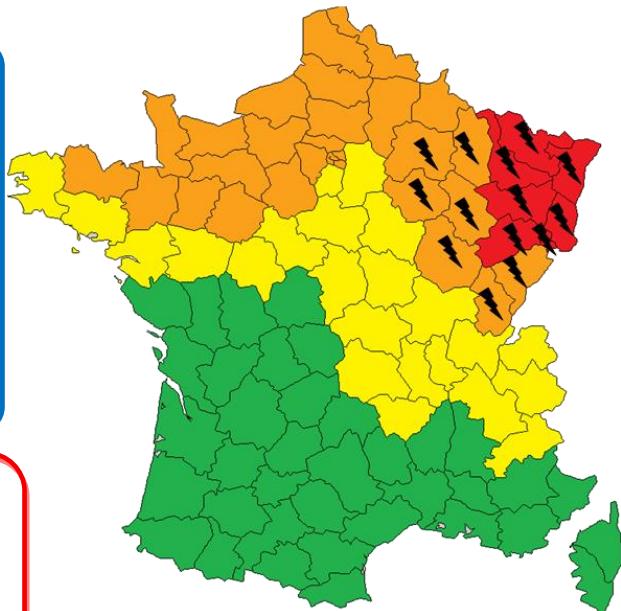
La vigilance météorologique a été élaborée par Météo France pour informer les Français et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux.

En cas de danger, une carte de vigilance (télévision, radio, [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)) est établie et chaque département est ainsi coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique, la gravité de la situation et le niveau de vigilance nécessaire.

### Situation « ROUGE »

Prévision de phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle. Une vigilance absolue s'impose.

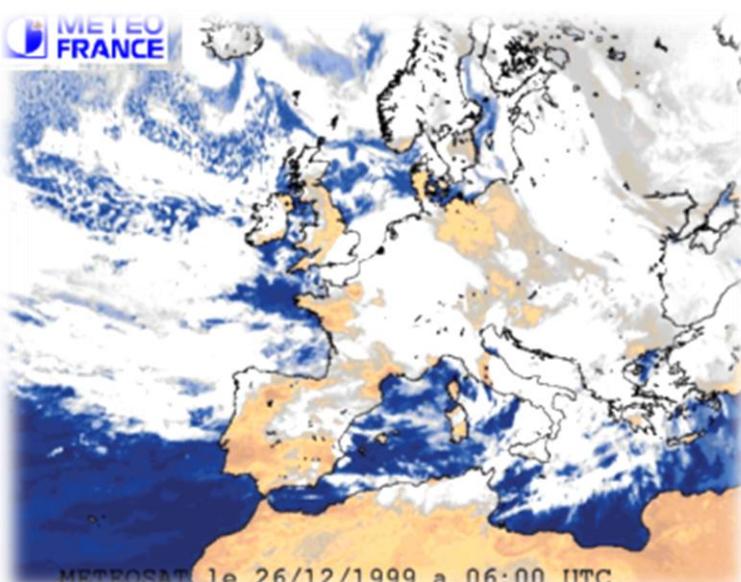
- Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Restez chez vous dans la mesure du possible.
- En cas d'obligation de déplacement, soyez prudent et vigilant, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.
- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



### Situation « ORANGE »

Prévision de phénomènes météorologiques dangereux.

- Tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur route.
- Ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés.
- En ville, prudence par rapport aux chutes d'objets divers (tuiles...).



# Les risques naturels

## Les tremblements de terre et glissement de terrain.

Situé à quelques kilomètres de Bâle, dont le tremblement de terre de 1356 avait détruit une grande partie de la ville, notre village est régulièrement soumis à des secousses mineures. La séparation des Vosges et de la Forêt Noire montre que notre belle région est une région à risque. Classé sur l'échelle de risque sismique en zone 4 (sismicité moyenne), les constructions des maisons doivent répondre à des normes spécifiques de résistance à la déformation (normes parasismiques).

De plus, le terrain argileux-calcaire de notre vallée, peut cacher des grottes et autres creux, soumis à d'éventuels éboulements.

### L'alerte

Le Préfet peut déclencher notamment le plan ORSEC (organisation de réponse de sécurité civile) et le plan rouge (aide médicale urgente et transports sanitaires), en cas d'accident majeur une cellule de crise municipale est activée.

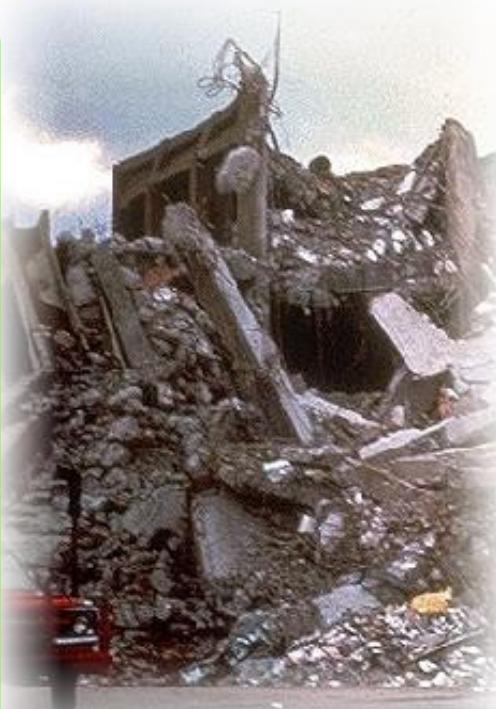
#### Les consignes à suivre

- À l'intérieur : mettez-vous à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres.
- À l'extérieur : éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut abritez-vous sous un porche.
- En voiture : arrêtez-vous si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.

#### Après la 1<sup>ère</sup> secousse,

##### **Attention aux secousses suivantes :**

- Écoutez la radio.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Ne fumez pas (risque d'explosion).
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours.
- Vérifiez l'eau, le gaz, l'électricité ; en cas de fuite : ouvrez les fenêtres et les portes, quittez le bâtiment et prévenez les autorités.
- Prenez contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.



Abritez-vous sous un meuble solide



Coupez le gaz et l'électricité



Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres



Écoutez la radio  
Respectez les consignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne fumez pas

# Les risques naturels

## Les mouvements de terrain.

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol. Leur apparition est conditionnée par les contextes géologiques, hydrogéologiques et topographiques, aggravés par les conditions météorologiques et l'action de l'homme.

Les mouvements de terrains comprennent : les chutes de blocs, les effondrements et affaissements de cavité souterraine, les glissements de terrains et les phénomènes de tassements différentiels appelés aussi « retrait-gonflement », ces derniers ne représentent pas de danger direct pour l'homme mais endommagent les constructions.



### Les phénomènes de retrait-gonflement

Le phénomène de « retrait-gonflement », bien qu'il soit sans danger pour la population, engendre des désordres qui peuvent avoir des conséquences financières importantes. Cet aléa, lent et progressif, est spécifique des terrains argileux. En période sèche, les roches argileuses se déshydratent et les terrains se tassent. Lorsqu'ils se réhydratent, les minéraux argileux contenus dans la roche gonflent et les terrains augmentent de volume. Ces variations de volume entraînent des tassements différentiels qui fissurent les bâtiments. Dans certains cas les fissurations sont telles que les bâtiments doivent être évacués et démolis. Ce phénomène est aggravé par le couvert végétal et l'imperméabilisation des zones urbanisées.

### Les affaissements et effondrements / cavités souterraines

Les affaissements se manifestent par la formation d'une cuvette correspondant au tassement des terrains sur une cavité souterraine. Si cette dernière est assez grande et proche de la surface, l'affaissement évolue vers un effondrement (fontis), avec l'apparition d'un vide en surface. Ce phénomène peut avoir de très lourdes conséquences sur la population, les bâtiments et sur les infrastructures.



S'agissant plus précisément des cavités souterraines, celles-ci peuvent être d'origine naturelle, soit par dissolution du gypse ou du calcaire, soit par érosion souterraine. Certaines sont d'origine humaine (mines, stockages souterrains, carrières et ouvrages militaires et civils) ou liées à son activité (fuites de réseaux d'eau ou d'assainissement). Les cavités représentent un risque car elles induisent un risque d'effondrement/affaissement en surface, menaçant les biens et les personnes mais également de chute de personne. Toutes les cavités ne sont pas amenées à s'effondrer.

Un inventaire des cavités souterraines non minières du Haut-Rhin a été réalisé par le BRGM. Les résultats sont disponibles et diffusés sur le site internet : <http://www.cavites.fr>. Pour notre commune a été recensé un ouvrage militaire (souterrain du Haulenwald).

### Les consignes à suivre

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.
- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Respecter les consignes des autorités, informer les autorités.



Coupez le gaz et l'électricité



Éloignez-vous des bâtiments,



Écoutez la radio  
Respectez les consignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

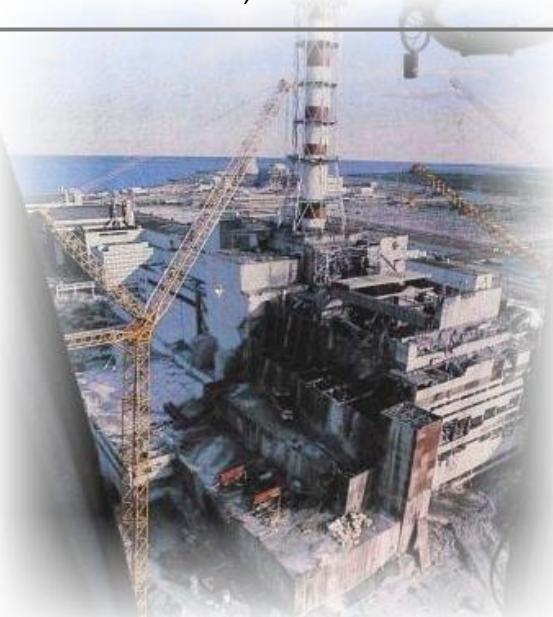


Ne fumez pas

# Les risques Technologiques

## Le risque nucléaire

A quelques kilomètres de la centrale nucléaire de Fessenheim, et soumis aux courants aériens (catastrophe de Tchernobyl en 1986), le risque est présent et fait l'objet d'un plan spécifique en préfecture du Haut-Rhin. (Rayon de 10 km autour de la centrale).



*Le risque de contamination est dû à des poussières radioactives dans l'air respiré (nuage) ou déposées sur le sol (aliments frais, objets). Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactive).*

## Les consignes à suivre

- Respectez les instructions formulées par les services de sécurité présents sur les lieux.
- Sortez de votre voiture.
- Entrez ou restez dans un bâtiment.
- Fermez les portes et fenêtres avec arrêt de la ventilation.
- Écoutez la radio.
- Respectez les consignes de confinement.
- Laissez les enfants à l'école, leurs professeurs veilleront sur eux.
- Ne fumez pas.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Attendez la fin de l'alerte ou l'ordre d'évacuation donné par le Préfet avant de sortir.

## Les risques de traversée de matières dangereuses et d'explosion chimique

Les transports routiers sur la RD432, la ligne ferroviaire sont les axes sur lesquels un accident impliquant un conteneur de matières dangereuses peut survenir.

La proximité de l'industrie chimique bâloise, dont l'accident à Schweizerhalle (*une des plus importantes catastrophes de la chimie européenne en 1986*), rappelle que nous pouvons rapidement être touchés selon la direction prise par les vents dominants.



## L'alerte

Si vous êtes témoin de ce type d'accident, il vous faut immédiatement prévenir les secours en composant le 18.

L'alerte est donnée par la sirène.

## L'activation des secours

Si l'accident est grave, le Préfet déclenche les moyens de secours. Activation d'une cellule de crise municipale.

## Les consignes à suivre

- Quittez immédiatement le lieu de l'accident.
- Entrez ou restez dans un bâtiment.
- Fermez les portes et fenêtres avec arrêt de la ventilation.
- Sortez de votre voiture.
- Écoutez la radio.
- Ne fumez pas.
- Respectez les instructions formulées par les services de sécurité présents sur les lieux.
- Attendez la fin de l'alerte avant de sortir.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Écoutez la radio. Respectez les consignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

# Préventions

## Kit de survie Catastrophe naturelle à placer en lieu sûr

Proposé par l'APRM (Association de prévention des risques majeurs)

Dans une boîte étanche de 150 litres environ, type poubelle domestique ou boîte de rangement

### au fond de la boîte

- Couverture de survie
- Bâche en film plastique épais
- Corde
- Vêtements et chaussures de rechange
- Articles de toilette
- Papier et crayons
- Tablettes de purification d'eau (vendues en pharmacie)
- Bougies, allumettes et briquets
- Ouvre boîte et couteau suisse
- Quelques euros
- Photocopie de pièces d'identité
- Copie de vos contrats d'assurance
- Coordonnées des membres de la famille
- Photos de famille
- (...)

### au milieu de la boîte

- De la nourriture non périssable (conserves, riz, sel, farine, légumes secs...)

### en haut du baril

- torche électrique, radio transistor (piles séparées)
- trousse de secours avec produits de premiers soins et médicaments dont vous êtes tributaires quotidiennement
- bouteilles d'eau : quatre (4) litres par jour et par personne



## SECOURS LOCAUX



### Mairie de Tagolsheim

03 89 25 41 34

### CPI de Tagolsheim



### Gendarmerie



### Brigade Dannemarie – Illfurth

03 89 25 40 06



### Centres Hospitaliers

Saint-Morand - Altkirch - 03 89 08 30 30  
(Urgence) 03 89 08 35 50

Emile Muller - Mulhouse - 03 89 64 64 64

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre. »

- Haroun Tazieff -



NUMEROS  
D'URGENCES

17  
Gendarmerie  
Police

15  
Secours  
SAMU

18 112  
POMPIERS  
N° Européen